

27 mai 2016 -17:29

Appartient à [Conseil des ministres du 27 mai 2016](#)

## Convention générale de coopération entre la Belgique et la Guinée

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention générale de coopération entre la Belgique et la Guinée, faite à Conakry le 5 janvier 2016.

Le 21 mai 2015, le gouvernement belge a pris la décision d'intégrer la Guinée parmi la liste des 14 pays partenaires de la coopération bilatérale. Le choix du gouvernement s'est porté sur la Guinée parce que le pays répond aux cinq critères établis par la loi relative à la Coopération au développement belge pour la sélection de nouveaux pays partenaires :

- la Guinée fait partie des pays les plus pauvres du monde
- grace à son engagement et son expertise acquise lors de la crise Ebola, la Belgique a un avantage comparatif dans le pays
- après plusieurs décennies de mauvaise gestion économique, les autorités ont pris une série de mesures pour promouvoir le développement socio-économique du pays
- depuis 2010, un processus de démocratisation est en cours en Guinée avec des élections présidentielles et parlementaires démocratiques ce qui a donné lieu à une attention accrue pour les droits de l'homme.
- la Belgique peut avoir une plus-value dans le pays qui est considéré comme "orphelin de l'aide"

De plus, la Guinée partage des frontières avec deux pays partenaires, le Mali et le Sénégal, et fait ainsi partie de la zone géographique prioritaire de la Coopération au développement belge d'Afrique du Nord et de l'Ouest.

La convention de coopération générale dresse le cadre général de la coopération gouvernementale entre les deux pays, établit les responsabilités et définit les règles générales pour le respect de ses dispositions ainsi que des mesures en cas de non-respect de ces dernières.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>